

Le 20 avril 2023

ANI Transition Ecologique : La CFTC signe l'accord

Réunie en instances décisionnelles hier, la CFTC a décidé de signer l'accord national interprofessionnel (ANI) relatif à la transition écologique et au dialogue social.

Alors que l'actualité sociale porte quasi exclusivement sur la réforme des retraites et la légitime contestation sociale qui en découle, les partenaires sociaux poursuivent leurs échanges. Dans le cadre d'une négociation qui s'est achevée le 11 avril dernier, patronat et syndicats ont ainsi planché sur le rôle que pourrait prendre le dialogue social dans la transition écologique.

Ces discussions ont abouti à un ANI dont la visée « pédagogique » devrait enfin permettre aux CSE de se saisir de cette thématique.

En effet ce texte permet de **répertorier les différentes dispositions légales** qui s'appliquent dans les entreprises et les branches. Il permet encore **de donner des pistes de réflexions** pour ouvrir des négociations dans les entreprises et les branches pour mettre en œuvre ou améliorer ce qui est prévu par la loi, et enfin **de donner des exemples concrets de bonnes pratiques** qui ont pu être observées dans les entreprises.

Dans cette logique, la CFTC a défendu et obtenu la mise en place d'un comité de suivi de l'ANI. Celui-ci doit permettre d'évaluer les avancées rendues possibles par l'ANI et permettre si besoin d'améliorer le texte existant ou d'ouvrir une nouvelle négociation.

Devant ces avancées nécessaires pour une thématique encore émergente dans les entreprises, la CFTC, via ses instances, a décidé de signer l'accord.